



Décision de radiodiffusion CRTC 2009-349-1

Autre référence : 2009-349

Ottawa, le 8 juillet 2009

Société Radio-Canada

Windsor, Chatham, Leamington et Sarnia (Ontario)

Demande 2008-1352-8, reçue le 7 octobre 2008

Audience publique dans la région de la Capitale nationale

30 mars 2009

CBE Windsor – conversion à la bande FM et nouvel émetteur à Leamington – Correction

1. Par la présente, le Conseil corrige *CBE Windsor – conversion à la bande FM et nouvel émetteur à Leamington*, décision de radiodiffusion CRTC 2009-349, 16 juin 2009, en ajoutant le paragraphe suivant :
 8. Le Conseil note que les émetteurs CBEE-FM Chatham et CBEG-FM Sarnia, actuellement autorisés à titre d'émetteurs de CBE Windsor, feront partie de la nouvelle licence FM.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.